

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 6 (1918)

**Heft:** 68

  

**Artikel:** Chronique parlementaire neuchâteloise

**Autor:** Porret, Emma

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-253601>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.05.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

LE

# Mouvement Féministe

Paraissant le 10 de chaque mois

## ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 2.50  
 ETRANGER... » 3.50  
 Le Numéro.... » 0.20

## RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)  
 Compte de Chèques I. 943

## ANNONCES

La case, par an Fr. 18.—  
 2 cases. » » 35.—  
 La ligne, par insertion » 0.25

*Les articles signés n'engagent que leurs auteurs*

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (1 fr. 25) valables pour le second semestre de l'année en cours.

**SOMMAIRE :** L'Idée marche... : E. Gd. — Les Femmes et la Chose publique : I. Chronique parlementaire neuchâteloise : Emma PORRET ; II. Chronique parlementaire vaudoise : Lucy DUTOIT. — A propos d'une « Société des Nations » : A. de MORSIER. — Association suisse pour le Suffrage féminin. — A travers les Sociétés féminines.

## L'IDÉE MARCHE...

*Un nouveau chapeau de printemps pour Miss Texas...* dit plaisamment un journal américain, en légende à une gravure qui montre le nouvel Etat essayant devant la glace le beau chapeau fleuri de suffrage féminin que vient de lui envoyer la modiste M<sup>me</sup> Législature... Et derrière l'illustration amusante se cache en effet un nouveau succès pour notre cause : le Texas a passé brusquement « du noir du charbon au blanc de la neige », comme l'écrivit un autre journal américain, et reconnu le suffrage primaire aux femmes. C'est un beau succès, affranchissant du coup un million de femmes, et augmentant d'autant le nombre de celles qui ont le pouvoir de nommer le président des Etats-Unis. 28 sénateurs, 108 membres de la Chambre des Représentants sont maintenant, et de ce dernier fait, élus par des femmes comme par des hommes, ce qui va donner de nouvelles chances à l'amendement fédéral. Et enfin, une brèche est ouverte parmi les Etats du Sud, si réfractaires encore au vote des femmes. Miss Texas peut bien être ravie de son chapeau neuf et de ce qu'il lui promet.

En Danemark, les femmes ont participé, pour la première fois depuis qu'elles possèdent les droits politiques, aux élections générales. Electriciennes parlementaires depuis juin 1915, elles n'avaient encore voté que pour une question de politique extérieure : la cession des Antilles aux Etats-Unis. Les détails manquent encore sur la manière dont elles ont conduit cette votation, mais nous savons déjà que quatre femmes ont été nommées députées à la Chambre Basse : M<sup>me</sup> Munch, femme du ministre de la guerre, et un des chefs incontestés du mouvement suffragiste dans son pays, M<sup>me</sup> Larsen, qui représente l'élément socialiste, M<sup>me</sup> Malling, avocate et M<sup>lle</sup> Aukerstead. Trois d'entre elles faisaient déjà partie de Conseils municipaux, où elles ont fait sans doute leur apprentissage de députée. La liste des femmes membres de Parlements s'accroît ainsi tout doucement sans qu'on y prenne garde, pas même nos adversaires qui nous promettent pourtant les pires cataclysmes si les femmes étaient éligibles, et qui devraient se hâter de vérifier sur place l'accomplissement de cette prophétie !

Quant au gouvernement canadien, il n'a pas attendu de reconnaître aux femmes le droit de suffrage dans les affaires fédérales de la Colonie pour les appeler à participer à une conférence gouvernementale. Le fait semble d'une extraordinaire nouveauté, et pourtant quoi de plus simple qu'un gouvernement, engagé dans la guerre, désire s'entendre avec celles dont le concours, la bonne

volonté, les capacités techniques peuvent lui être précieuses ? Les femmes organisées du Canada se sont réunies avant la conférence gouvernementale pour élaborer un programme de travail à soumettre au gouvernement : rôle des femmes dans l'agriculture, dans l'industrie, les œuvres de guerre, l'alimentation, les restrictions économiques, etc., puis ont conféré en pleine harmonie avec les ministres et le Gouverneur du Canada lui-même.

Chez nous..., nous sommes encore bien loin de cette conception de la collaboration féminine. On trouvera plus loin, dans la chronique parlementaire vaudoise le récit et l'appréciation des débats qui ont eu lieu au Grand Conseil vaudois à propos de la motion Suter, et l'on comparera ! — A Genève, le 18 mai, MM. Guillermin, et Paul Lachenal, députés, ont déposé leur rapport, dont la discussion n'a pas encore eu lieu au moment où nous mettons sous presse. En guise de rapport de minorité opposée au projet sur le suffrage municipal, M. Lachenal nous a offert un petit morceau très-bien étudié de littérature sentimentale, qui lui a valu les applaudissements de ceux qui, dès qu'il s'agit de féminisme, aiment à se représenter la femme comme une Muse conventionnelle et lointaine, et se refusent à voir en elle celle qu'ils coudoient tous les jours : la pauvre créature se débattant, du fait de son infériorité légale, dans les difficultés de la lutte pour la vie, ou la personnalité humaine capable de décider elle-même de ses propres destinées. M. Lachenal nous en voudra-t-il beaucoup si nous lui avouons ici que, malgré les fleurs rhétoriques de son rapport, nous ne pouvons trouver son antiféminisme bien terrible, ni craindre en lui-même un adversaire bien redoutable ? Car ses arguments se réduisent, de son aveu même, à un argument sentimental, et ce ne sont point des motifs de cet ordre privé qui peuvent retenir longtemps la marche irrésistible de l'Idée.

E. Gd.

## Les Femmes et la Chose publique

### I. Chronique parlementaire neuchâteloise

La dernière session du Grand Conseil neuchâtelois, qui a duré du 20 au 24 mai, a été consacrée à l'examen des comptes et de la gestion de 1917. On ne s'étonnera pas que les questions de ravitaillement y aient tenu la plus grande place. Tout comme dans nos ménages, on y a beaucoup parlé de chauffage, de lait, de fromage et de pommes de terre. L'exploitation de la tourbe et

du bois de feu a été et sera encore intensifiée. Le Conseil d'Etat a été chargé par le Grand Conseil de veiller à ce que les prix du bois de feu ne montent que le moins possible. Tout porte à croire que, grâce aux expériences faites et aux mesures prises, notre canton sera mieux fourni en combustible l'hiver prochain que l'hiver passé.

On n'en peut dire autant en ce qui concerne l'alimentation. Des travaux de drainage se poursuivent; la culture des pommes de terre et de la vigne est favorisée par une subvention cantonale pour l'achat de sels cupriques. Mais, en dépit de tous les beaux discours et de tous les efforts, il est à craindre que la production laitière ne fasse que baisser; et les parlements cantonaux sont sans force dans les affaires d'exportations et de compensations, qu'il faudrait pouvoir contrôler de près.

Ces questions de ménage, malgré toute l'attention qui leur a été vouée, sont si complexes, que le Conseil d'Etat n'a pas réussi, on le pense bien, à satisfaire tout le monde. Différents remèdes ont été proposés pour améliorer le service de ravitaillement. M. P. Bonhôte pense qu'il serait bon de répartir autrement le travail du Conseil d'Etat: les Départements de l'Intérieur, de l'Industrie et de l'Agriculture concentrés dans une seule main constituent une charge écrasante. M. Eymann, au nom du groupe socialiste, propose d'instituer une commission qui siégerait chaque semaine, et pourrait s'occuper d'une façon suivie d'affaires aussi importantes, et qui ne souffrent aucun retard. Cette proposition — à laquelle on ne s'est pas arrêté pour le moment, — nous intéresse d'autant plus que, si elle se réalise, ce ne pourra être, raisonnablement, qu'avec le concours des femmes. Dans le même ordre d'idées, l'activité féminine serait utile pour l'enseignement ménager, dont M. P. Graber expose excellentement les avantages, et demande la généralisation. M. le Conseiller d'Etat Quartier-la-Tente, Chef du Département de l'Instruction publique, s'associe à l'appréciation de M. Graber, mais ne voit pas la possibilité, pour le moment, de forcer les communes qui ne l'ont pas encore fait à entreprendre maintenant un enseignement qui, s'il est profitable par la suite, est coûteux au début.

Après bien des discussions encore, et certaines critiques assez vives, les comptes et la gestion de 1917 sont approuvés. La plus-value réalisée au cours de l'exercice permet de verser des sommes assez considérables au fonds d'assurance contre le chômage (125,000 fr.), au fonds de retraite des magistrats et fonctionnaires (50,000 fr.), au fonds d'assurance contre la vieillesse et l'invalidité (75,000 fr.), et au fonds de retraite des corps enseignants secondaire, professionnel et supérieur (10,000 fr.), etc.

Parmi les postulats de la commission financière qui ont été adoptés, nous mentionnerons ceux qui tendent à une organisation plus effective du contrôle des finances de l'Etat, à la présentation d'un projet de loi d'assurance-chômage, et à la révision de la loi sur les apprentissages. Pour ce dernier point, le Conseil d'Etat s'est engagé à présenter un projet de loi lors d'une prochaine session du Grand Conseil; M. Pettavel, Chef du Département de l'Intérieur, y fera procéder par le moyen d'une commission extraparlamentaire composée d'ouvriers, de contremaîtres et de patrons. Nous tâcherons d'obtenir que des ouvrières, des contremaîtresses et des patronnes y soient admises; car nous entendons, de divers côtés, l'avis de mères de famille, peu satisfaites des conditions d'apprentissage faites à leurs filles.

Pour tant de besognes, auxquelles on ne peut suffire, aucune bonne volonté n'est de trop; c'est peut-être une des raisons pour lesquelles le Grand Conseil a accordé, avec le plaisir qu'il y met toujours, 23 naturalisations (sans compter les femmes et les petits enfants). Pour nous, nous ne sommes pas vues d'un si bon œil; et tandis qu'entrent, la main dans la main, Italiens, Prus-

siens, Français et Badois, on nous laisse toujours dehors, peuple indigne et suspect. 10,000 femmes, de 5 communes du canton (Neuchâtel: 3436; La Chaux-de-Fonds et les Ponts: 5037; Colombier: 395; et Le Locle environ 1000) ont déposé, ces jours, sur le Bureau du Grand Conseil, une pétition pour demander le droit de vote. Mais M. Clottu, Président du Conseil d'Etat, a dit... quoi? Il a dit des choses que pas un journal, même de ses adversaires politiques, ne s'est permis de répéter, par déférence, sans doute, pour le plus haut magistrat de notre République. Il a dit que, ces 10,000 signatures, il n'y fallait pas faire trop attention; car les femmes qui les ont données, après tout, ne se rendaient pas bien compte de ce qu'elles faisaient. Il ne nous appartient pas de répliquer à une opinion aussi auguste. Les répliques sont venues d'ailleurs. Et, aux deux extrêmes de l'échelle politique, M. Otto de Dardel (libéral) et Ernst (socialiste) se sont chargés de faire regretter par leur auteur ces paroles que la *Feuille d'Avis de Neuchâtel* (trop pudique pour les citer) qualifie de « cavalières ». « Si l'on peut s'exprimer ainsi à l'égard d'une pétition faite avec tant de sérieux, dit M. de Dardel, il ne faut plus parler de démocratie. » Et M. Ernst ajoute: « Dans le quartier populaire que j'habite, les femmes qui ont refusé de signer la pétition savaient pourquoi elles le refusaient; et celles qui l'ont signée savaient aussi pourquoi elles la signaient: c'est pour se débarrasser de l'emprise économique des hommes ».

Pour nous, réjouissons-nous que nos adversaires en soient réduits à des sorties aussi bouffonnes et aussi peu sincères. Car, en vérité, nous savons ce que nous faisons. Et ceux qui feignent de croire que nous ne le savons pas, savent trop bien que nous le savons!

Emma PORRET.

## II. Chronique parlementaire vaudoise

La motion Suter et consorts, déposée au Grand Conseil en novembre 1917 et demandant les droits politiques pour la femme vaudoise, avait été remise à une commission de sept membres. Celle-ci a rapporté dans la séance du Grand Conseil du 8 mai écoulé: à l'unanimité elle renvoie la motion, avec recommandation, au Conseil d'Etat, pour étude.

Ses conclusions ont été adoptées sans discussion par le Grand Conseil qui a écouté avec une attention soutenue le rapport sur cet objet.

Le rapporteur, M. le Dr Dind, avait obtenu de la commission l'autorisation de rapporter verbalement, et il a insisté sur le fait qu'il émettait des opinions personnelles n'engageant aucunement la responsabilité des autres membres de la commission.

Nous nous demandons jusqu'à quel point ce procédé était légal et constitutionnel? Ce qui devait importer à nos députés, nous semble-t-il, était de connaître les vues de la commission aussi bien que celles de son président.

Et si le Dr Dind avait soumis à l'avance son discours aux six autres membres de la commission, ceux-ci en auraient-ils approuvé tous les points? Nous nous permettons d'en douter.

Relevons rapidement quelques-unes des objections faites par le rapporteur à l'introduction du suffrage féminin dans notre canton.

« Le fait, dit l'orateur, qu'aucun pays latin n'a encore émancipé la femme doit pousser à la prudence nos législateurs. Si des pays anglo-saxons et scandinaves ont jugé bon d'opérer cette réforme, il n'en découle pas que nous ferons bien d'entrer dans cette voie ». Les peuples n'avanceraient guère sur le chemin du progrès si pareil raisonnement était souvent tenu, et si les expériences des uns devaient rester stériles pour les autres.

Nous sommes loin, avec cette argumentation, du désir exprimé